

RECTIFICATIF A LA PUBLICATION N°A2019J22718 PARUE LE 15/02/2019
(AVIS DE CONVOCATION DE LA SOCIETE GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET
D'AUTOMATISMES - « G. E. A. »)

Suite à erreur matérielle :

Dans le paragraphe de prise en compte des votes par correspondance, il y a lieu de lire :

« Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 24 mars 2019. »

Au lieu de :

« Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 22 mars 2019. »